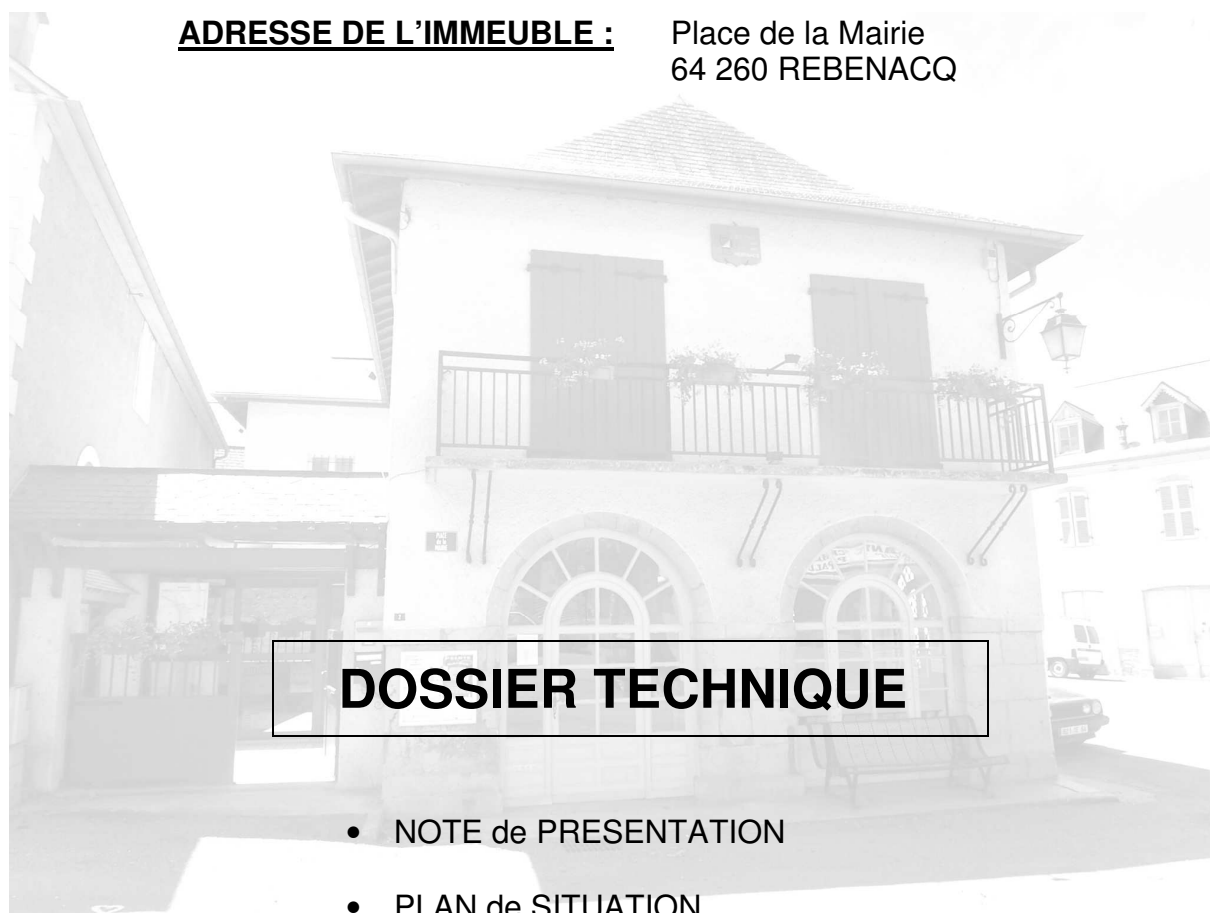


MISE aux NORMES d'ACCESSIBILITE et REHABILITATION de la MAIRIE

MAITRE d'OUVRAGE : Commune de REBENACQ
Place de la Mairie
64 260 REBENACQ

ADRESSE DE L'IMMEUBLE : Place de la Mairie
64 260 REBENACQ



DOSSIER TECHNIQUE

- NOTE de PRESENTATION
- PLAN de SITUATION
- PHOTOGRAPHIES - ETAT des LIEUX
- PLANS – EDL et PROJET

- DESCRIPTIF SOMMAIRE des TRAVAUX
- ESTIMATIF pat LOTS
- ECHEANCIER des DEPENSES

JANVIER 2010

NOTE de PRESENTATION

Maître d'ouvrage : COMMUNE de REBENACQ

Opération : Mise aux normes d'accessibilité et réhabilitation de la mairie

Les travaux concernent la **réhabilitation et la mise aux normes d'accessibilité** de la Mairie.

Le bâtiment qui abrite la mairie de Rébenacq date de la fin du XIX^{ème} siècle. Il est situé en **coeur de village**, à la croisée des routes de Laruns et de Nay. La façade Nord, par laquelle on accède, donne sur la place centrale du village. Le bâtiment d'origine est implanté en "L" autour d'une petite cour dans laquelle a été construite, dans les années 90, une extension légère à base de polycarbonate sur ossature métallique. A l'arrière du bâtiment, en façade Sud, un volume annexe, plus bas, est en parti occupé par des sanitaires publics.

La configuration actuelle des locaux n'est pas conforme à la réglementation en vigueur en matière d'accessibilité des bâtiments publics et impose à la commune une mise en conformité :

- ❖ L'accès à la mairie n'est pas de plain pied avec l'espace public ;
- ❖ La salle du conseil et le bureau du Maire se trouvent à l'étage ;
- ❖ L'accès au sanitaire du personnel de la mairie comporte des marches et des dimensions non conformes ;
- ❖ Les sanitaires publics sont vétustes et non accessibles de plain pied.

Par ailleurs le secrétariat/accueil de la mairie occupe une extension "légère" obsolète. Indépendamment de l'aspect vétuste et disgracieux sur le plan de l'intégration à l'architecture locale, la conception de ce volume, couvert en polycarbonate sur ossature métallique, présente de **graves défauts** sur le plan des conditions d'isolation thermique (surchauffe en été, déperditions en hiver) et acoustique (bruit de la pluie sur la couverture). **Le confort des locaux est en conséquence plus que médiocre.**

La grande salle de réception nécessite également **une revalorisation** pour permettre une **utilisation polyvalente** : accueil de manifestations ponctuelles (mariages, cérémonies, expositions, ...) et utilisation quotidienne (réunion du conseil, bureau d'accueil individuel modulable, ...).

L'état actuel du bâtiment, les besoins de la commune et la mise en conformité vis-à-vis des réglementations en vigueur induisent pour la commune **des travaux d'une importance majeure** dans la mesure où les

espaces réhabilités concernent l'ensemble du rez-de-chaussée ainsi que les abords en lien avec l'espace public.

Le projet prévoit :

- ❖ La démolition de l'extension "légère" obsolète et sans qualité architecturale.
- ❖ La reconstruction et l'agrandissement de l'espace secrétariat de manière à créer des conditions d'accueil et de travail conformes aux règles d'accessibilité du public et au code du travail.
- ❖ L'aménagement de la grande salle de réception pour permettre une utilisation optimale quotidienne des espaces existants.
- ❖ La mise aux normes d'accessibilité et d'hygiène des sanitaires publics ;
- ❖ La reconfiguration du parvis de la mairie pour permettre une accessibilité depuis le stationnement et requalifier l'image générale de la mairie.
- ❖ L'isolation et la mise en place d'un chauffage performant sur la base d'une étude thermique.

Pour concevoir le projet, la commune s'est engagée avec un maître d'œuvre pour **une mission de conception/réalisation**. L'architecte a conçu le projet en concertation avec le conseil municipal et **déposé le permis de construire**. Considérant que le projet se situe en zone étendue de **protection du patrimoine**, l'Architecte des Bâtiments de France a été consulté dès le démarrage de l'opération.

Les travaux et leur évaluation financière ont été approuvés par le conseil municipal.

